

Bulletin communal de LIEBSDORF



36 année
N° 120
Avril 2018

Au sommaire de ce numéro

- * Le Mot du Maire
- * Les grands anniversaires
- * La vie du village ces derniers mois
- * Les informations générales
- * Les délibérations du conseil municipal
- * Informations utiles et autres
- * Rubrique: A votre service

**Retrouvez ce bulletin
en couleurs sur notre
site officiel:**

[liebsdorf.wixsite.com
/liebsdorf](http://liebsdorf.wixsite.com/liebsdorf)

**Prochaine parution:
novembre**

Date limite pour le
dépôt des articles :
le 15 Septembre

Maquette & Mise en
page:

Y. LE GALL

Un grand merci à tous
les contributeurs!

Le Mot du Maire

Tous les printemps ne sont pas identiques et cette année il faut éviter de semer des compteurs LINKY !... En effet ERDF-ENEDIS a pour projet de remplacer tous les compteurs électriques de tous les foyers de France par des compteurs dit « intelligents dénommés LINKY ». Des Associations et des collectifs se mettent en place pour avertir la population des dangers pour notre vie privée, notre domicile et notre santé.

Aussi je demanderai aux membres du Conseil de délibérer sur l'interdiction de l'installation des boîtiers Linky à Liebsdorf !...

De belles initiatives fleurissent dans notre commune et je m'en réjouis.

- Le SIAS propose un périscolaire à la Liebstuba.
- L'Association « Le Tilleul » et la Ludothèque de Mademoiselle Nounou organisent un Kids Puces dans notre salle des fêtes pour une bourse aux vêtements, articles de puériculture, jouets, livres ...
- Une commission « des aînés » composée d'élues et de bénévoles a pour projet de relancer des rencontres à la Liebstuba. Il est même prévu de chercher et de ramener les personnes qui le désirent à leur domicile en voiture.
- Cette même commission met en place deux activités gratuites, car elles sont financées par le Conseil Départemental : Le Mémo Gym (stimuler la mémoire par l'activité physique) et le Pound (nouveau concept pour redonner un coup de jeune aux activités séniors)
- La MiniFlotte Colbert section Modélisme-camion invite petits et grands à jouer avec des véhicules radiocommandés sur une magnifique piste dans le local loisirs de la Liebstuba.
- Le Conseil de Fabrique organise la Fête-Dieu le 03 juin avec un parcours religieux le matin de l'église à la chapelle et un repas à midi dans la salle communale. A cela s'ajoute un repas paroissial composé de sanglier le 30 septembre.
- L'Association «le Tilleul » crée un événement majeur, la Fête des légendes le 10 juin.

A vous de profiter pleinement de ces moments d'échanges et de rencontres.

Regardez et entendez, autour de vous, la nature qui se réveille. Qu'il est beau notre Jura Alsacien !...

Le Maire,
Bernard Schlegel

Les grands anniversaires en 2018

- * Le 1er janvier : 80 ans pour Irma Groff, 13, rue du Général Giraud (née en 1938)
- * Le 03 janvier : 72 ans pour Mme Yvonne Froehly, 4, rue de l'étang (née en 1946)
- * Le 27 janvier : 70 ans pour François Baur, 2, rue de l'étang (né en 1948)
- * Le 1er février : 76 ans pour Alfred Schmidt, 3, Impasse Belle-Vue (né en 1942)
- * Le 17 février : 70 ans pour Madeleine Ackermann, 12, rue de la montagne (né en 1948)
- * Le 18 février : 75 ans pour Marie-Jeanne Willig, 19, rue du Gal Giraud (née en 1943)
- * Le 18 février : 70 ans pour Bernard Schlegel, domicilié 1, Impasse Belle-Vue (né en 1948)
- * Le 22 février: 79 ans pour Marguerite Pracht, résidence Mazarin à Ferrette (née en 1939)
- * Le 05 mars : 70 ans pour Gérard Marçot, 15, rue des prés (né en 1948)
- * Le 17 mars : 85 ans pour Armand Wolfer, 32, rue du Général Giraud (né en 1933)
- * Le 29 mars : 71 ans pour Jean-Louis Litzler, 17, rue du 19 novembre (né en 1947)
- * Le 31 mars: 79 ans pour Marie-Reine Haas, maison de retraite Luppach (née en 1939)
- * Le 31 mars: 95 ans pour Elsa Schweizer, 11 rue des clous (née en 1923)
- * Le 13 avril : 73 ans pour Marie-Thérèse Froehly, 2, rue de l'école (née en 1945)
- * Le 29 avril : 79 ans pour Antoine Willig, 19, rue du Général Giraud (né en 1939)
- * Le 10 mai : 70 ans pour Marinette Marçot, 15, rue des prés (née en 1948)
- * Le 24 mai : 70 ans pour Marcelline Ress, maison de retraite d'Altkirch (née en 1948)
- * Le 25 juin : 85 ans pour Louis Froehly, 15, rue du Général Giraud (né en 1933)



- * Le 11 juillet : 85 ans pour Irène Muller, 5, rue du Père Stamm (née en 1933)
- * Le 23 juillet : 80 ans pour Bernard Gur, 1, rue du foyer (né en 1938)
- * Le 31 juillet : 85 ans pour Léon Groff, 13, rue du Général Giraud (né en 1933)
- * Le 03 août : 70 ans pour Geneviève Gur, 1, rue du foyer (née en 1948)
- * Le 12 août : 80 ans pour René Hubler, 21, rue du Général Giraud (né en 1938)
- * Le 26 août : 72 ans pour Mme Agnès Ress-Pflimlin, Hirsingue (née en 1946)
- * Le 1er septembre : 71 ans pour Danielle Decker, 3, impasse Belle-Vue (née en 1947)
- * Le 14 septembre: 82 ans pour Paulette Froehly, 15, rue du Général Giraud (née en 1936)
- * Le 14 septembre: 78 ans pour Angèle Murer, 2, rue du foyer (née en 1940)
- * Le 21 septembre: 96 ans pour Louise Reeber, 3, rue d'Uffholtz, Wattwiller (née en 1922)
- * Le 29 septembre: 86 ans pour Suzanne Schmitt, 24, rue du Gal Giraud (née en 1932)
- * Le 14 octobre : 81 ans pour Ernest Ackermann, 12, rue de la montagne (né en 1937)
- * Le 17 octobre: 87 ans pour Albertine Fischer, 13, rue des prés (née en 1931)
- * Le 17 octobre: 84 ans pour Odette Wolfer, 32, rue du Gal Giraud (née en 1934)
- * Le 27 octobre: 77 ans pour Mme Odile Gur, 7, rue du foyer (née en 1941)
- * Le 06 novembre : 76 ans pour Marguerite Schlicklin (née en 1942)
- * Le 14 novembre : 73 ans pour M. Jean-Jacques Klein, 2, rue de la montagne (né en 1945)
- * Le 26 novembre : 72 ans pour M. Jean-Claude Huntziger, 9, rue des clous (né en 1946)
- * Le 10 décembre: 88 ans pour Germaine Maurer, 1, rue des clous (née en 1930)

A toutes et tous, un joyeux anniversaire !



Les 95 ans de Mme Elsa SCHWEIZER la doyenne de Liebsdorf

Résidant depuis 20 ans à Liebsdorf avec son fils Ueli, Mme Schweizer a fêté ses 95 ans ce samedi 31 mars 2018.

Comme jeune adulte, elle a fait une formation d'éducatrice. Pendant son mariage, cinq enfants sont nés dont quatre sont encore en vie : Ueli, Lena, Régula, Catherine. Ces dernières résident en Suisse. Aujourd'hui, elle a 8 petits enfants et 15 arrière petits enfants.

Après la mort de son mari, elle a travaillé dans une école professionnelle à Zurich, puis, est devenue secrétaire de direction de cet établissement.

Mme Schweizer, une artiste aux doigts de fée, fabrique des lampes Tiffany, réalise de magnifiques couvertures en patchwork. Son hobby principal est la cuisine plus spécialement les pâtés et les gâteaux.

Nous remercions vivement Mme Schweizer, son fils Ueli, sa fille Léna pour leur accueil très chaleureux.

A l'occasion de ce grand anniversaire, Mme Schweizer a reçu la visite de Karine Latuner, adjointe au Maire et Monique Baur, conseillère municipale. Nous lui avons remis au nom de la commune un panier gourmand.



M. Armand WOLFER, 85 ans

Bon pied, bon œil,

Ce samedi 17 mars 2018, M. Armand Wolfer a fêté ses 85 ans entouré de son épouse, de sa fille Michelle et de son gendre Dany.

Sa fille Francine et son époux Pascal résident à Paris. Son fils Patrick et son épouse Patricia habitent Hirtzbach. M. Wolfer a 7 petits enfants et 12 arrière petits enfants. De Paris à l'Alsace en passant par Cassis, son socle familial est très solide, renforcé par 62 années de vie commune avec son épouse.

Garagiste et concessionnaire Opel, bien connu dans la région, M. Wolfer est à la retraite depuis 25 ans. Il employait dix personnes. Sa passion pour la mécanique et les voitures est toujours aussi grande. Son fils Patrick, son épouse Patricia, son gendre Dany ont créé leur propre concession.

Bon pied, bon œil, M. Wolfer aime se promener, bricole, tond la pelouse, conduit, fait les courses. Ses deux passions : la danse et les cartes.

Nous remercions vivement, M. Wolfer, son épouse Odette, sa fille Michelle, son gendre Dany pour leur accueil très chaleureux.

A l'occasion de ses 85 ans, M. Wolfer a reçu la visite de Bernard Schlegel, maire de Liebsdorf accompagnée de Karine Latuner, adjointe et Monique Baur conseillère municipale. Nous lui avons offert un panier gourmand.



Naissances

Les cigognes sont revenues dans notre région et font apparemment bien leur travail puisque les derniers mois ont été riches en heureux événements !

Naissance

de Maël Rey, né le 21 août 2017
à Mulhouse
Parents : Kevin Rey et Audrey
Maurer domiciliés au
01, rue des chaudrons



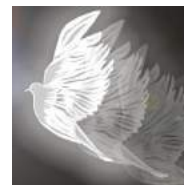
Naissance

de Cléa Reichert et Maddy Reichert,
nées le 05 décembre 2017 à Colmar
Parents : Gary Reichert et Aline Perrin
domiciliés au
02, Impasse Belle-Vue



Décès

Nous déplorons le décès de deux de nos concitoyens.



Décès de notre doyenne Jeanne GRAF veuve Muller, le 17 janvier 2018 à Ensisheim
(ancien domicile à Liebsdorf : 9, rue du 19 novembre). Elle était née le 3 avril 1920 à Mulhouse.

Décès de Raymond Gur, le 27 mars 2018 à Altkirch. Il était né le 31 août 1943 à Durlinsdorf.
Domicile : 01, rue du Général Giraud.

Aux familles en deuil, nous présentons nos plus sincères condoléances .

Opération « Sapin de Noël »

Samedi 02 décembre a eu lieu l'opération « sapin de Noël ». L'adjoint Marcel Auvray a organisé l'opération avec l'aide de deux villageois Rémi Koegele, Romain Mougin, du conseiller Emmanuel Kohler et de l'adjoint Hugues Durand.



Pour changer, nous sommes allés chercher le sapin dans la vallée.



Opération délicate pour
E. Kohler et son Manitou :
la mise en place du sapin
au pied de l'église.



De nouvelles décorations ont été
élaborées lors de l'atelier proposé par
Corinne Rocklin et Karine Latuner avec
les jeunes de Liebsdorf.

Un grand Merci pour leur travail!

Romain et Marcel se sont bien amusés à mettre
en place les guirlandes de Noël et les nouvelles
décorations en bois.



Vivement l'hiver prochain!

Elections municipales complémentaires 2018

Les élections municipales complémentaires se sont déroulées en deux tours de scrutin :
les 11 et 18 Février 2018



1^{er} tour : 11 février 2018

249 inscrits

89 votants

Suffrages exprimés : 79

Suffrages obtenus (dans l'ordre alphabétique) :

Monique Baur : 36

Justine Koegelé : 68

Romain Mougin : 59

Michel Starck : 70

Christian Uhrweiller : 56

**Ont été déclarés élus au 1^{er} tour car ayant rempli les deux conditions du code électoral :
majorité absolue et nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits, soit 63 voix :**

M. Michel Starck (70 voix) et Mme Justine Koegelé (68 voix)

2^{ème} tour : 18 février 2018

249 inscrits

79 votants

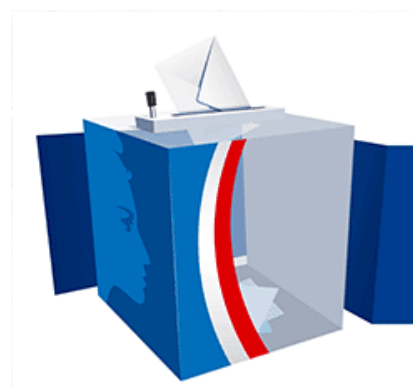
Suffrages exprimés : 69

Suffrages obtenus (dans l'ordre alphabétique) :

Monique Baur : 42

Romain Mougin : 38

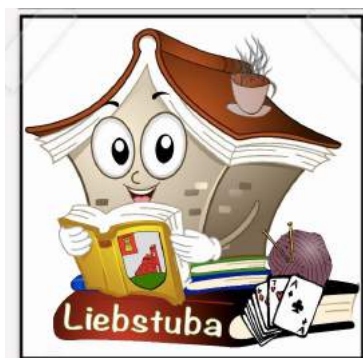
Christian Uhrweiller : 39



Ont été déclarés élus au 2^{ème} tour :

Mme Monique Baur (42 voix) et M. Christian Uhrweiller (39 voix)

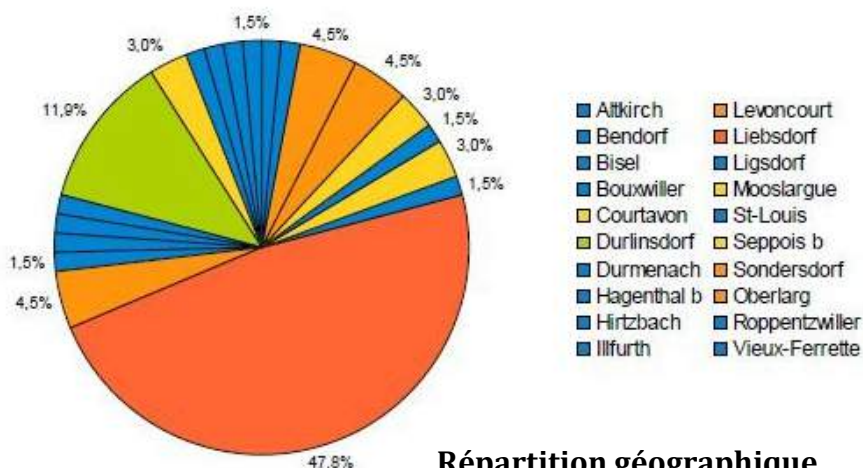
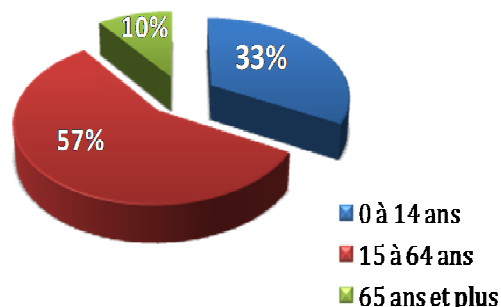
La Médiathèque LIEBSTUBA



Après un peu plus d'une année de fonctionnement, la médiathèque compte 115 inscrits dont une bonne moitié résident en dehors de notre village.

Près de 4000 ouvrages référencés et 1200 prêts enregistrés dont 50% en secteur jeunesse et 50% en secteur adultes.

Répartition par tranche d'âge



Répartition géographique

La médiathèque c'est aussi un partenariat avec les écoles.

Dernièrement la venue des écoliers de la classe de CE2 – CM1 – CM2 de Levoncourt.

Ils travaillent par des quizz et par la construction d'un jeu sur le Moyen Âge également avec la ludothèque Mademoiselle Nounou. C'est une expérience très enrichissante.

! NOUVEAU !

La Médiathèque LIEBSTUBA met à votre disposition un accès à certaines ressources numériques sur Internet via le site :

« Calice68 »

Films / Musiques / Livres / Revues

Cours et Soutiens scolaires

Pour accéder à ces nouveaux supports gratuits,

venez vous renseigner à la Liebstuba



Nouveaux horaires pour vous accueillir

Médiathèque :

Lundi : 9h à 11h

Mercredi : 14h à 18h

Samedi : 14h à 16h (semaines paires)

Ludothèque :

Mardi : 9h à 11h15

Mercredi : 14h à 18h

Vendredi : 16h à 18h

La Ludothèque de Mademoiselle Nounou

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que La Ludothèque de Mademoiselle Nounou, gérée et animée par Anne-Gaelle et Ophélie Albrecht s'est installée dans la commune de Liebsdorf.

Voici en quelques photos, ce qu'est La Ludothèque :

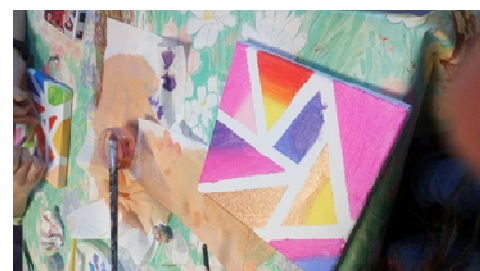
C'est un univers ludique de plus de 300 références



C'est un accueil Petite enfance, le mardi matin



C'est des activités ludiques et créatives ouvertes à tous



C'est des projets ludo-pédagogiques menés dans les écoles.

Cette année 2017-2018, un projet de création de jeux est en cours avec la classe de CE2-CM1-CM2 de Levoncourt, sur le thème du Moyen-Âge.

1/3 des adhérents sont issus du village et les 2/3 restant résident hors du village.



**Preuve en est que Médiathèque et ludothèque sont complémentaires
et répondent à une demande locale et intercommunale**

PRÉSENTATION

Située dans le Sundgau, "La Ludothèque de Mademoiselle Nounou" est un lieu de rencontres intergénérationnelles et interculturelles autour du jeu et du jouet. Vous y serez accueillis par Anne-Gaëlle et Ophélie Albrecht, professionnelles de la petite-enfance et de l'enfance.

Dans un cadre chaleureux et coloré, propice aux jeux et à la détente, vous aurez à votre disposition un catalogue de plus de 200 références de jeux et de jouets pour tous les âges, qui ne cesse de s'étoffer. Vous trouverez également un "Bar à Bricolages" : une sélection de petites activités manuelles, pour passer un moment créatif, variant de 0.50cts à 3euros.

La première visite est libre et sans engagements.



Prêt de jeux / Jeu sur place / Programme d'Animations / Activités diverses

TARIFS ADHÉSION

Les abonnements sont valables un an de date à date

Adhésion annuelle (Accès à la ludothèque – jeux libres sur place – conseils)

Famille	40euros
Personne seule	20euros
Assistante maternelle / Nounou	30euros
Ecole / Structure	50euros
Carte du visiteur (10 visites)	18euros

Carte d'emprunt de jeux

Famille / Nounou	4euros (cartes de 10 jeux)
Ecole / Structure	Nous contacter

JOURS D'ACCUEIL

ACCUEIL DU PUBLIC

- Mercredi : 14h - 18h
- Vendredi : 16h - 18h

ACCUEIL PETITE-ENFANCE (DE 0 À 3 ANS)

- Mardi : 9h - 11h15

ACCUEIL STRUCTURES

- Sur rendez-vous

OÙ NOUS TROUVER ?

ADRESSE

1 Rue des Chaudrons -
68480 LIEBSDORF
03.89.88.64.92

NOUS CONTACTER

mademoiselle.nounou(at)gmail.com

06.04.03.35.12

Facebook :

mademoisellenounou

Nous partageons nos locaux avec la bibliothèque "La Liebstuba"



LA LUDOTHÈQUE DE
"Mademoiselle Nounou"



Ecoles - RPI

Lundi 9 octobre 2017, les élèves du RPI de Courtavon – Levoncourt – Liebsdorf – Oberlarg se sont rendus à la ferme pédagogique du Luppachhof, à Bouxwiller. Les élèves ont pu découvrir le monde de la ferme grâce à des ateliers proposés par les intervenants : nourrissage des animaux, traite d'une chèvre, confection d'un fromage au lait de vache que chaque enfant a pu ramener chez lui, découverte de la basse-cour, visite d'une poussinière, parcours dans le potager, découverte des secrets du sucre avec dégustation de crêpes pour les plus grands.

Cette première sortie scolaire était l'occasion pour tous les enfants de passer un moment tous ensemble et de vivre des expériences communes.

C'est d'ailleurs l'objectif annuel souhaité par l'équipe enseignante.

Merci aux parents qui ont aidé à la bonne organisation de cette journée.



La visite de Saint Nicolas



Alors que tous les élèves du RPI étaient en train de remplir des sachets avec des petits gâteaux de Noël, la neige est apparue... Quelques minutes plus tard, une cloche a retenti et Saint Nicolas accompagné du Père Fouettard étaient sur le point de rentrer dans la salle des fêtes de Liebsdorf.



Tous les élèves se sont mis à leur chanter « *Ô grand Saint Nicolas* » et à réciter un poème de Jacques Prévert. Pour les remercier, Saint Nicolas leur a offert à tous un livre, un sachet de friandises et un Saint Nicolas en pain d'épices.

Pour clôturer cet après-midi, des mamans avaient préparé un bon chocolat chaud ! Les élèves ont également pu manger un manala et quelques friandises. Moment convivial permettant aux élèves de se retrouver et partager une activité en commun.



Merci à toutes les personnes qui ont rendu ce moment magique aux yeux des enfants !



Vendredi 23 février 2018, tous les élèves du RPI se sont réunis à la salle des fêtes de Liebsdorf pour partager un moment convivial : « Le défilé médiéval des écoliers ».

Chevaliers et chevalières, princes et princesses, rois et reines étaient parés de leurs plus beaux costumes ! Cette journée a débuté par un défilé dans les rues de Liebsdorf (selon les conditions météorologiques) auquel certains parents ont participé. Les enseignants ont décidé que le thème de ce carnaval serait le Moyen-Age. En lien avec la classe de découvertes, à Buhl, au mois de juin, ce costume fera partie des tenues à mettre dans la valise.



Après le défilé, tous les élèves se sont retroussés les manches pour fabriquer des instruments de musique : castagnettes et maracas.

Puis, une excellente soupe de légumes cuisinée par une maman a été servie à tous les enfants.

Le repas s'est terminé avec des crêpes et beignets cuisinés par les parents.

Les actions de l'équipe enseignante sont possibles grâce à l'aide des parents, merci à eux !

Accueil Péri-scolaire

Suite à la demande croissante de parents, un service péri-scolaire a été mis en activité pour la rentrée de Septembre 2017.

Depuis, 43 enfants y sont inscrits (du RPI Liebsdorf-Courtavon-Levoncourt-Oberlarg, mais aussi de villages alentours) et ont déjà pu bénéficier des services et animations proposés.

L'équipe d'animation est composée de Ophélie, Sandra et Anne-Gaelle.



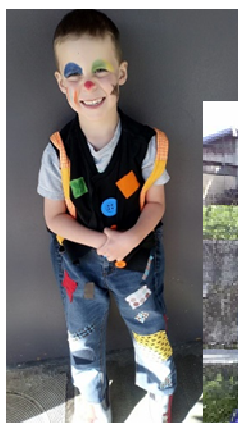
Durant la période scolaire les enfants sont accueillis le midi et le soir après l'école.

Notre projet pédagogique est axé sur l'apprentissage de l'autonomie, la découverte et la créativité. Pour cela, nous mettons notamment à leur disposition un chariot créatif, auquel ils ont accès librement. Nous leur laissons également le choix de ne "rien faire".

A partir du CP, un moment d'aide aux devoirs est consacré le soir, après le goûter.



Le Péricolaire - Aussi pendant les vacances !

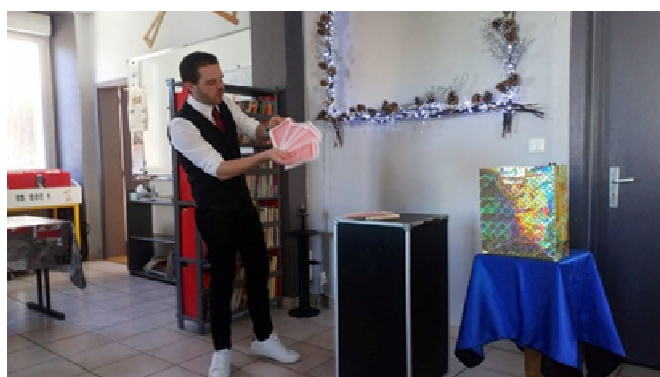


Durant les vacances scolaires, un programme d'animations et une prise en charge à la journée sont proposés.

Nous avons déjà « Voyage sur les 6 Continents », exploré « L'univers du Cirque » et (Re) « Découvert la Nature ».



Nous avons également eu la joie d'accueillir récemment, **Anthony le Magicien**, avec qui nous avons passé un excellent moment !



1er KID PUCE

Ce dimanche 15 avril 2018 s'est déroulé le premier KID PUCES à Liebsdorf, organisé par la Ludothèque de Mademoiselle Nounou et l'association de gestion de la salle "Le Tilleul".

Une quarantaine d'exposants ont rempli la salle et dès les premières heures de la matinée, une belle affluence était au rendez-vous.

Un très grand choix d'habits, de livres, de puzzles, de jeux et jouets divers, pour les jeunes était à disposition du public.



A midi, les burgers-frites ont eu un très grand succès.



Une belle réussite pour cette première édition où exposants et visiteurs ont été très satisfaits!



Manifestations à venir



Le dimanche 10 JUIN l'association de gestion de la salle des fêtes du Tilleul organise
la « **Fête des légendes** ».

Une journée d'activités basée sur la découverte de l'environnement naturel ainsi
que des légendes constituant une partie du patrimoine historique du village.

Venez découvrir un monde enchanté, à travers un parcours ludique dans la forêt,
parsemé d'énigmes et de légendes Sundgauviennes.

Venez, vous restaurer à la taverne des ogres, manger une flambée du dragon et
déguster une gourmandise sucrée à la maison des pains d'épices.

Avec la participation de la troupe les " Mattagumper " !

Buvette et restauration sur place proposées par les associations

Venez découvrir ou redécouvrir ces légendes !!

Siel Bleu



INFOS..... INFOS..... INFOS.....
INFOS..... INFOS.....



! NOUVEAU !

En partenariat avec le groupe associatif **Siel Bleu**, la Mairie de Liebsdorf va mettre en place deux animations d'activité physique adaptée. Début septembre commencera l'activité Mémo gym. Animation qui sollicite le corps et le cerveau par des séries d'activités ludiques. Au programme : 24 séances d'une heure.

Début février : la marche nordique, activité physique adaptée à la portée de tous.

Les bâtons de marche seront fournis.

Au programme : 24 séances d'une heure.



Le but de ces deux activités est de briser la routine pour faire travailler ses neurones en s'amusant (mémo gym), de créer du lien social, d'engendrer du bien-être.

Ces activités sont gratuites.

Renseignements auprès de Mmes Baur Monique et Latuner Karine.

Elles auraient lieu soit le mardi – jeudi ou vendredi de 14 h à 16 h.

Le jour reste à définir.

<http://www.sielbleu.org/>

Activité physique ADAPTEE ? Il s'agit de faire correspondre les mouvements aux capacités, aux besoins et aux envies de la personne .



Les délibérations du conseil Municipal

Exceptionnellement, en raison de la parution d'un unique bulletin communal en 2017 et du nombre important de délibérations prises lors des trois derniers conseils municipaux de l'année 2017 :

- **Vous trouverez ci-dessous un répertoire chronologique avec les intitulés des délibérations.**
- **Vous pourrez consulter tous les détails de ces délibérations sur le site internet du village : www.liebsdorf.wixsite.com/liebsdorf**



Répertoire chronologique des délibérations

Séance du 24 août 2017

Délibération 1106A

Objet : Remplacement de la chaudière de la salle des fêtes

Délibération 1107

Objet : convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de ROSACE pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique

Délibération 1108

Objet : Sécurité en traverse de la commune

Délibération 1109

Objet : Rapport annuel concernant le fonctionnement du service d'eau et d'assainissement pour 2016

Délibération 1110

Objet : Révision des règlements du service d'eau et d'assainissement situés sous la voie publique

Délibération 1111

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2017 - CLECT

Délibération 1112

Objet : Adhésion de la ville de Héisingue au syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Délibération 1113

Objet : Structuration du SMARL en EPAGE du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux

Délibération 1114

Objet : Vente des parcelles communales 323 et 326

Délibération 1115

Objet : Création d'un poste permanent d'attaché territorial

Délibération 1116

Objet : annulation de la délibération 1102/ travaux dans un logement communal (Zayak)

Délibération 1117

Objet : Vote de crédits supplémentaires pour le budget eau-assainissement 2017

Délibération 1118

Objet : Correction du compte administratif communal 2016 et conséquences sur le budget primitif communal 2017

Délibération 1119

Objet : Instauration du régime indemnitaire RIFSEEP

Délibération 1120

Objet : Gestion de la forêt communale 2018 et 2019

Encadrement des travaux forestiers / Etat de prévisions des coupes 2018/ Etat d'assiette pour les coupes de 2019

Délibération 1121

Objet : Points divers

1. Rapport d'activité 2016 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
2. Réparation d'un regard en bordure RD 473
3. Réunions du conseil municipal
4. Remise en état du trottoir devant la propriété Schill et factures impayées



Séance du 21 novembre 2017

Délibération 1122

Objet : compétences eau et assainissement bientôt transférées

Délibération 1123

Objet : Travaux de mise en sécurité sur les routes départementales

Délibération 1124

Objet : Déconstruction de la maison Pyzalski

Délibération 1125

Objet : Travaux sur le portail du cimetière

Délibération 1126

Objet : Travaux de finition dans le logement au-dessus de la médiathèque

Délibération 1127

Objet : Isolation du local de rangement de la salle des fêtes

Délibération 1128

Objet : Etat de la rue du foyer en raison de travaux chez un particulier

Délibération 1129

Objet : Bilan 2017 des services et perspectives budgétaires 2018

Délibération 1130

Objet : Constatation de l'exclusion automatique de deux conseillers municipaux

Délibération 1131

Objet : points divers

1. Gouttière de la salle des fêtes
2. Armement des Brigades
3. Liebstuba -formations des membres
4. Eclairage public -économies à réaliser
5. Transport scolaire/ gêne dans la rue des chaudrons
6. Fonctionnement de la Liebstuba : fonctionnement, nettoyage et club de modélisme
7. Marché de Noël : bilan
8. Balayeuse : problème de passage
9. Eau coulant dans la rue de la montagne



Séance du 19 décembre 2017

Délibération 1132

Objet : informations du maire au conseil sur les dossiers en cours

Délibération 1133

Objet : Travaux d'isolation à la salle des fêtes

Délibération 1134

Objet : appartement communal au-dessus de la médiathèque -travaux à effectuer

Délibération 1135

Objet : Approbation des attributions de compensations 2017

Délibération 1136

Objet : Proposition de reprise du revêtement dans la rue des prés

Délibération 1137

Objet : Vente du terrain Pracht, rue du Général Giraud- Fixation du prix

Délibération 1138

Objet : entretien de la STEP durant les congés des employés communaux

Délibération 1139

Objet : transfert des compétences eau et assainissement à la COMCOM Sundgau

Délibération 1140

Objet : adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en Prévoyance/ Mise en concurrence par le centre de gestion /accord de principe

Délibération 1141

Objet : Proposition d'assurance pour le mobilier urbain CIADE

Délibération 1142

Objet : Convention d'occupation de l'extension de la médiathèque par l'association « MiniFlotte COLBERT »

Délibération 1143

Objet : points divers

1. déneigement des rues le week-end
2. changement du surpresseur à la station d'ultrafiltration
3. activités de la médiathèque : accueil des scolaires
4. fonctionnement des associations
5. regard d'assainissement à réparer rue du général Giraud
6. Panneau du sentier pédagogique abimé
7. Cadeaux des personnes âgées à distribuer
8. réception du Nouvel An
9. élections complémentaires
10. feu des sapins annulé
11. remboursement de frais à Mme Latuner



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 10 Absences : 0

Procurations : néant

Date de convocation : 18/02/2018

Sous la présidence de M. Bernard Schlegel, Maire.

**Etaient présents : M. Hugues Durand, Mme Karine Latuner, M. Marcel Auvray, adjoints au maire
M. Yann le Gall, M. Emmanuel Kohler, M. Michel Starck, Mme Justine Koegele, Mme Monique Baur
et M. Christian Uhrweiller.**

Absents excusés : néant

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint. Il installe dans leurs fonctions les quatre nouveaux conseillers municipaux : M. Michel Starck et Mme Justine Koegele (élus les 11 février 2018), Mme Monique Baur et M. Christian Uhrweiller (élus le 18 février 2018). Il souhaite que ces nouveaux conseillers apportent un nouveau souffle au conseil municipal et s'engagent pleinement dans son fonctionnement, à travers des thèmes, des améliorations, des changements qui seront à définir ensemble...

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017 appelle une correction et une observation. M. le maire indique que pour la délibération 1143, l'équipe de la médiathèque a accueilli la classe de Levoncourt durant l'après-midi, et non la classe d'Oberlarg, comme noté par erreur. Par ailleurs, M. Hugues Durand demande, pour la délibération 1134 concernant les travaux à effectuer dans l'appartement au-dessus de la médiathèque, que la formule « le conseil municipal approuve le principe... » soit remplacé par « le conseil municipal envisage... ». Ces modifications sont approuvées à l'unanimité des conseillers présents à cette séance.

Objet : Désignation des délégués à l'EPAGE

Délibération 1144

- VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) , CS/9/2017 du 6 juillet 2017, approuvant le projet de statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux (EPAGE LARGUE)
- VU la délibération approuvant l'évolution du SMARL en EPAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Désigne au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d' Aménagement et de Gestion de l'Eau et du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux :

- M. Yann le GALL comme délégué titulaire
- et M. Christian UHRWEILLER comme délégué suppléant

Objet : Désignation des autres délégués dans les organismes communaux et intercommunaux

Délibération 1145

En raison des départs de différents conseillers municipaux et aux élections complémentaires des 11 et 18 février, il importe de redésigner ou de compléter les représentants de la commune au sein des différentes structures communales et intercommunales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les personnes suivantes

1/ Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires (SIAS) Courtavon-Levoncourt-Liebsdorf-Oberlarg :

3 titulaires : Michel Starck, Karine Latuner et Yann le Gall

3 suppléants : Monique Baur, Justine Koegele et Bernard Schlegel

2/ Syndicat Intercommunal des communes forestières du Haut-Sundgau :

1 titulaire : Marcel Auvray

1 suppléant : Emmanuel Kohler

3/ Syndicat intercommunal de la maison forestière de Courtavon :

1 titulaire : Marcel Auvray

1 suppléant : Emmanuel Kohler

4/ Association de gestion de la salle des fêtes « le Tilleul » :

5 titulaires : Karine Latuner, Hugues Durand, Bernard Schlegel, Justine Koegele, et Monique Baur

5/ Syndicat intercommunal pour la gestion du plan d'eau de Courtavon :

2 titulaires : Bernard Schlegel et Christian Uhrweiller

2 suppléants : Yann le Gall et Marcel Auvray

6/ Comité Consultatif Communal (CCC) des sapeurs pompiers :

2 titulaires : Bernard Schlegel et Hugues Durand

2 suppléants : Christian Uhrweiller et Justine Koegele

Objet : Formation des différentes commissions communales

Délibération 1146

A l'unanimité des membres présents, les commissions communales sont revues ou complétées de la façon suivante :

1/ Commission urbanisme :

6 titulaires : Bernard Schlegel, Hugues Durand, Marcel Auvray, Emmanuel Kohler, Michel Starck et Justine Koegele

2/ Commission chargée des bâtiments, de la voirie et des forêts :

6 titulaires : Marcel Auvray, Emmanuel Kohler, Hugues Durand, Bernard Schlegel, et Christian Uhrweiller

3/ Commission environnement (gestion des déchets verts et des brûlis) :

2 titulaires : Marcel Auvray et Emmanuel Kohler

4/ Commission chargée de l'eau et de l'assainissement :

4 titulaires : Hugues Durand, Yann le Gall, Emmanuel Kohler et Christian Uhrweiller

5/ Commission Jeunesse et Petite Enfance :

4 titulaires : Justine Koegele, Monique Baur, Karine Latuner, Hugues Durand

Objet : Compte administratif 2017 du budget communal

Délibération 1147

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Bernard Schlegel, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget principal communal, lequel peut se résumer comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses: 216'881.48 €

Recettes : 297'846.99 €

Excédent de fonctionnement 2017: 80'965.51 €

Reprise excédents 2016: :+ 177'205.37 €

Résultat définitif de fonctionnement :

258'170.88 €

Investissement :

Dépenses : 80'427.38 €

Recettes : 40'171.49 €

Déficit d'investissement 2017 : **40'255.89 €**

Excédent d'investissement reporté 2016 : 17'343.26 €

Déficit d'investissement total : 22'912.63 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement: 91'500 €

Recettes d'investissement : 0 €

Besoin réel de financement pour l'investissement : 91'500 €

Déficit d'investissement avec restes à réaliser : 114'412.63 €

Chiffres à reprendre au BP 2018

Déficit d'investissement au 001: 22'912.63 €

Affectation en réserves au 1068 : 114'412.63 €

Reprise en fonctionnement au 002 :+ 143'758.25 €

2°) Le conseil municipal, par 9 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté.

3°) M. Marcel Auvray, bien qu'il ait voté pour le CA, souhaite qu'on indique au compte-rendu du conseil municipal, qu'il estime toujours que le Maire n'a pas apporté une information suffisante aux conseillers municipaux pour ce qui concerne les travaux qui ont été effectués à l'extension de la médiathèque. M. le Maire reconnaît une erreur de sa part. Dans sa volonté de faire en sorte que cette extension soit à nouveau opérationnelle et qu'elle puisse servir de local de rangement, il s'est sans doute un peu précipité et n'a peut-être pas pris toutes les précautions pour ce qui concerne une complète information du Conseil Municipal. Il s'en excuse auprès des conseillers municipaux présents et souligne le fait qu'il a voulu, en toute bonne foi, rendre utilisable un local qui ne l'était plus, en raison de sa vétusté et de l'humidité qui y régnait, et qu'il a profité du travail de bénévoles pour atteindre cet objectif.

Objet : Compte administratif 2017 du service eau/ assainissement
Délibération 1148

Le Conseil Municipal,
Délibérant sur le compte administratif du service d'eau et d'assainissement de l'exercice 2016 dressé par M. Schlegel, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, lequel peut se résumer comme suit:

Fonctionnement :

Dépenses : 72'384.38 €

Recettes : 89'641.82 €

Excédent de fonctionnement 2017: 17'257.44 €

Reprise excédents 2016: 9'221.45 €

Résultat définitif de fonctionnement 2017:
26'478.89 €

Investissement :

Dépenses : 29'654.17 €

Recettes : 30'923.68 €

Excédent d'investissement 2017 : 1'269.51 €

Excédent reporté 2016 : 13'972.97 €

Excédent d'investissement 2016 : 15'242.48 €

Restes à réaliser

Dépenses : 20'500 €

Recettes : néant

Reste comme déficit réel d'investissement 2017 : 5'257.52€

Chiffres à reprendre au BP 2018

Excédent d'investissement au 001: 15'242.48 €

Affectation en réserves au 1068 : 5'257.52 €

Reprise en fonctionnement au 002 : 21'221.37 €

2°) Le conseil municipal, par 9 voix pour et une abstention, approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Objet : Comptes de gestion de l'exercice 2017 (Commune, Eau/assainissement)

Délibération 1149

Le Conseil Municipal :

-après avoir entendu et approuvés les comptes administratifs de l'exercice 2017.

-après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal de Ferrette a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que les comptes de gestion concernant la **commune** et le **service d'eau/assainissement**, dressés, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Municipal de Ferrette, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Convention de versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique

Délibération 1150

Le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau a défini comme action d'intérêt communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2017 la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). La Communauté de Communes a signé à cet effet une convention de financement avec la Région Grand Est le 18 janvier 2018.

A l'occasion de cette même séance, le Conseil de la Communauté a validé la participation des communes membres à cette opération à hauteur de 50 % du coût de déploiement de la fibre optique par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes.

Les modalités de versement de fonds de concours ont été validées lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16-V,

VU la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 27 septembre 2017 portant sur la définition comme d'intérêt communautaire la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire,

VU la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régionale de très haut débit en Alsace signée le 18 janvier 2018 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Sundgau,

VU la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 7 décembre 2017 portant sur les modalités de conventionnement avec les communes pour le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau,

VU le projet de convention de versement de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique à la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de conclure avec la Communauté de Communes Sundgau une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du coût des travaux de déploiement de la fibre optique,

APPROUVE les termes de la convention de versement de fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique à savoir notamment :

le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût des travaux à la Communauté de Communes,

le versement d'un premier versement à hauteur de 50 % du montant total du fonds de concours au plus tard le 30 juin de l'année de paiement des travaux, tel que résultant de l'échéancier préétabli par la Région Grand Est,

le versement du solde du fonds de concours à l'occasion du procès-verbal de réception des travaux transmis par la Région Grand Est.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau.

CONVENTION PORTANT VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS

ENTRE

La Communauté de Communes Sundgau, représentée par Monsieur Michel WILLEMANN, Président, dument habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil communautaire du 23 janvier 2017, devenue exécutoire le 1^{er} février 2017 ;

ET

La Commune de LIEBSDORF représentée par Monsieur Bernard SCHLEGEL, Maire, dument habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du _____, devenue exécutoire le _____.

PREAMBULE

La Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont adopté conjointement le 30 mars 2012 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Ce schéma a abouti en décembre 2015 à la signature du contrat de délégation de service public avec la société ROSACE d'Entzheim pour le déploiement de la fibre optique sur la totalité du territoire.

Cette contractualisation, conclue pour un montant total de 450 M €, verra ainsi le déploiement de près de 380.000 prises optiques en six ans.

Par délibération du 27 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de Communes a défini comme action d'intérêt communautaire, la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Dans ce cadre, la Communauté de Communes contractualiserait avec la Région Grand Est pour le financement de l'opération.

A l'occasion de cette même séance, le Conseil communautaire a également validé la participation des communes membres à l'opération, à hauteur de 50% du coût du déploiement de la fibre optique.

L'engagement de la Communauté de Communes a été validé par la signature, le 18 janvier 2018, d'une convention de financement avec la Région Grand Est, dont une copie est jointe en annexe.

Cette convention de financement détermine les conditions de participation financière de la Communauté de Communes à l'opération. Celle-ci précise notamment que l'activation du service dans les communes ne pourra être engagée que lorsque la Communauté de Communes aura procédé au versement de la totalité de la participation correspondant au coût des travaux, à réception du procès-verbal de réception des travaux du concessionnaire ROSACE.

Article 1^{er} – OBJET

En vertu des dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement d'un fonds de concours de la commune de LIEBSDORF à la Communauté de Communes.

Article 2 – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

La commune de LIEBSDORF s'engage à verser, dans les conditions prévues à l'article 3 de la présente convention, un fonds de concours d'un montant de **14.525,00 Euros** à la Communauté de Communes.

Ce fonds de concours représente 50% des coûts du déploiement de la fibre optique, par le concessionnaire ROSACE, dans la commune de LIEBSDORF, tel qu'il ressort du tableau financier de l'opération joint en annexe à la présente convention.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

La Communauté de Communes procèdera à un premier appel de fonds auprès de la commune de LIEBSDORF à hauteur de 50% du montant total du fonds de concours, indiqué à l'article 2 de la présente convention.

Cet appel de fonds interviendra au plus tard le 30 juin de l'année de paiement des travaux, tel que résultant de l'échéancier prévisionnel établi par la Région Grand Est, joint en annexe à la présente convention. La commune s'engage à verser les fonds sollicités dans les 30 jours suivant la demande de versement.

Le versement du solde du fonds de concours interviendra à l'occasion du procès-verbal de décision de réception des travaux, transmis par la Région Grand Est.

La demande de versement du solde sera accompagnée dudit procès-verbal de décision de réception. La commune de LIEBSDORF s'engage à verser le solde dû dans 30 jours suivant la demande de versement.

Article 4 – DUREE

La présente convention est conclue entre les parties jusqu'au paiement intégral par la commune de LIEBSDORF des sommes dues à la Communauté de Communes en vertu des dispositions de la présente convention.

Article 5 - LITIGES

En cas de litige se rapportant à l'exécution de la présente convention, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à Liebsdorf, le _____

Michel WILLEMANN

Président de la Communauté de Communes Sundgau

Bernard SCHLEGEL

Maire de la commune de LIEBSDORF

Objet : Programme d'actions de l'ONF pour l'année 2018

Délibération 1151

Le Conseil prend connaissance des projets d'actions de l'Office national des forêts pour l'année 2018. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, la somme prévue (5'938 € HT) est trop importante, compte-tenu du déficit chronique de l'exploitation forestière. M. le Maire devra informer l'Office National des forêts que la somme globale des actions devra être réduite à 3'000 € HT pour l'exercice 2018.

Objet : Prix de l'affouage et autres produits forestiers

Délibération 1152

M. Moureaux, technicien ONF, interroge la commune sur une éventuelle mise à jour des tarifs des produits forestiers dont les prix ont légèrement évolué depuis 2016.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs en vigueur :

- Bois d'affouage : 44 € le stère
- BIL (Bois d'industrie long) 40 € le m3 (+ TVA 10 %)
- Bois sur pied : 14 € le stère (+ TVA 10 %).

Objet : affaire Schmitt au tribunal administratif

Délibération 1153

M. Bertrand Schmitt avait déposé une requête au tribunal administratif de Strasbourg car il ne souhaitait pas payer une somme de 100 € réclamée par la commune. Cette somme représentait le travail des ouvriers communaux et de l'emploi du matériel communal pour remettre en place des blocs calcaires encadrant les ralentisseurs posés rue des prés, et déplacés par M. Schmitt.

Le tribunal, dans sa décision du 24 janvier 2018, constate que :

- M. Schmitt ne nie pas avoir déplacé ces blocs calcaires
- La commune a bien invité M. Schmitt à les remettre dans leur état initial
- En l'absence d'exécution, le maire de Liebsdorf était en droit de procéder à leur remise en place et à mettre à la charge de M. Schmitt une somme de 100 €, étant établi par ailleurs que cette somme n'est pas exagérée.

- Le fait avancé par M. Schmitt, comme quoi les riverains de la rue des Prés chercheraient à lui nuire, est sans incidence sur la légalité de la décision du maire.

En conséquence, le conseil municipal est informé que la requête de M. Schmitt a été rejetée dans son ensemble et que M. le Maire relancera le Trésorier municipal pour que cette somme soit réclamée à M. Schmitt.

Objet : points divers

Délibération 1154

-branches dépassant sur la chaussée : M. Starck fait remarquer que des branches de sapin gênent le passage des piétons devant la propriété de M. Grienberger. Il a déjà été demandé à cette personne d'intervenir pour couper les branches gênantes.

-Fonctionnement des écoles : M. Uhrweiller interroge le Maire sur l'avenir des écoles. M. Schlegel lui fait un résumé des derniers événements. En effet, l'inspectrice de l'Education Nationale d'Altkirch a incité les communes du secteur à se rassembler pour éviter d'éventuelles fermetures de classe car les problèmes d'effectifs ne sont pas l'apanage du RPI Courtavon-Levoncourt-Liebsdorf-Oberlarg. Les problèmes sont les mêmes à Durlinsdorf et à Moernach. Les tentatives de M. Schlegel pour réunir les maires autour d'une table et discuter d'un avenir commun pour les écoles n'ont pas abouti. La situation est très complexe car il aurait été envisageable de créer un nouveau projet avec les communes de Oberlarg, Levoncourt, Courtavon, Liebsdorf, Durlinsdorf et Moernach, mais Moernach ne veut rien faire si Koestlach et Vieux-Ferrette ne se joignent pas au projet. Durlinsdorf veut bien participer si on réalise une construction chez eux, ce qui n'est pas du goût du maire de Courtavon. Koestlach et Vieux-Ferrette ont déjà des bâtiments neufs mais le maire de Vieux-Ferrette ne veut pas d'un site unique, etc. Bref, chacun voit midi à sa porte et on n'est pas prêt de trouver une solution. M. le maire rassure M. Uhrweiller qui avait peur que la commune s'engage dans un projet de construction d'une école neuve, dans une structure qui n'aurait pas été pérenne.

-appartement au-dessus de la Liebstuba : les travaux pour finaliser la salle de bain sont en cours. Les travaux de révision des gouttières de ce bâtiment ont été réalisés. Le conseil prend connaissance des devis rassemblés pour le remplacement des volets (trois devis rassemblés allant de 5'200 à 7'800 €). Compte-tenu du coût élevé, le conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre ce dossier du remplacement des volets en attente.

-compteurs Linky : les compteurs Linky sont au centre d'une polémique de plus en plus vive. Une réunion d'information a eu lieu à Seppois-le-Bas. Une autre aura lieu à la salle des fêtes de Liebsdorf, jeudi 29 mars. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal dans la prochaine séance, mardi 27 mars 2018.

-dégâts au clocher : des dégâts ont été constatés au clocher de l'église, après les dernières tempêtes. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance CIADE pour la prise en charge de ces dégâts.

-tableaux électriques à la médiathèque : Du fait des transformations successives, les tableaux électriques du bâtiment de la médiathèque sont complexes et doivent être repris. Un devis concernant cette opération s'élève à 760 €. Le conseil approuve le remplacement à l'unanimité.

-Lampe à placer au-dessus de la grange communale : il est proposé de placer une lampe supplémentaire devant l'atelier communal pour faciliter l'accès aux véhicules des pompiers. Cette lampe serait branchée au réseau d'éclairage public. Après délibération, le conseil municipal estime qu'il n'est pas nécessaire que cette lampe fonctionne en permanence. Il est préférable d'installer une lampe à détecteur de mouvements. Un nouveau devis sera demandé.

Bernard Schlegel:

Hugues Durand :

Karine Latuner :

Marcel Auvray :

Yann le Gall :

Emmanuel Kohler :

Michel Starck :

Justine Koegelé :

Monique Baur :

Christian Uhrweiller :



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 10 Absences : 0

Procurations : 0

Date de convocation : 19/03/2018

Date de convocation : 08/11/2016

Sous la présidence de M. Bernard Schlegel, Maire.

**Etaient présents : M. Hugues Durand, Mme Karine Latuner, M. Marcel Auvray, adjoints au maire
M. Yann le Gall, M. Emmanuel Kohler, M. Michel Starck, Mme Justine Koegelé, Mme Monique Baur,
M. Christian Uhrweiller**

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint.
Le compte-rendu de la séance du 22 février 2018 est approuvé sans observation.

Objet : Vote des taux d'imposition 2018

Délibération 1155

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition pour 2018. Le Maire propose de laisser les taux en l'état mais certains conseillers souhaitent qu'une augmentation raisonnable soit appliquée, compte-tenu de la baisse des dotations.

Deux votes sont organisés :

Vote 1 : Faut-il augmenter les taux d'impositions de la commune ?

Pour une augmentation : 7 voix

Contre une augmentation : 1 voix

Abstentions : deux voix

Vote 2 : Proposition d'augmentation des taux de 2%

Pour une augmentation de 2% : 9 voix

Contre une augmentation de 2% : 1 voix

Abstentions : néant

En conséquence, les taux pour 2018 sont votés de la façon suivante :

Taxes	Taux 2017	Taux fixé pour 2018	Bases 2018	Produit en €
Taxe d'habitation	11.55	11.78	338'200	39'840
Foncier bâti	7.11	7.25	247'100	17'915
Foncier non bâti	27.52	28.07	15'900	4'463
Contribution fonc. des entreprises	Sans objet	Sans objet		
Total prévu NB : Reversement GIR : 19'470 €				62'218 €

Objet : Budget primitif 2018 de la commune

Délibération 1156

Après avoir pris connaissance des principaux éléments du compte administratif communal de 2017, le conseil municipal étudie le projet de budget 2018 proposé par M. le Maire et notamment les principaux éléments principaux des investissements.

M. le Maire note qu'il reste une somme disponible de 29'000 € en investissement. Le conseil décide de l'affecter à la salle des fêtes, dans le cadre d'une réfection de la toiture (problèmes d'infiltrations).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de budget tel que présenté par M. le Maire.

Il peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Commune 2018	
Dépenses		Recettes	
011 (fonctionnement gén.):	143'500	70 (produits du domaine) :	50'000
012 (personnel) :	49'000	73 (Impôts et taxes) :	79'228
014 : CAAA et GIR	29'000	74 (Dotations de l'état) :	60'000
042 (amort.):	/	75 (locations) :	29'000
65 (Organismes de regroupement/indemnités) :		77 (retour assurance)	5'000
	105'000		
66 (frais financiers) :	2074		
67 (charg. exc.) :	8'000		
023 (Excédent à basculer en investissement) :		002 (prise en compte de l'exc. précédent) :	
	30'412.25		143'758.25
Total des dépenses :	366'986.25 €	Total des recettes avec l'excédent :	
			366'986.25 €
Investissements			
001 (déficit d'investissement) :	22'912.63	1068 (couverture du déficit) :	114'412.63
165 (emprunts) :	/	021 (exc de fonct.) :	30'412.25
Opérations du BP 2018 et RAR :		OPFI (FCTVA et autres) :	10'315.75
016- Atelier municipal	2000		
017- Achat de terrains RAR	14'000		
027- Poteaux d'incendie	10'000		
030—Chemins communaux RAR	3'000		
036- matériel de bureau RAR	1'000		
043- Signalisation village RAR	2'000		
044- Sécurité en traverse RAR	40'000		
057— extension réseau BT RAR	10'000		
064- Salle des fêtes RAR	42'728		
068 Informatique (logiciels) RAR	5'200		
075- Extensions éclairage public RAR	3'000		
077- Aménagement terrain Pracht RAR	7'800	Vente terrain Pracht	50'000
078- Fibre optique	15'000		
079 -Aménagement terrain Pyzalski	25'000		
OPFI -cautions	1'500		
Total des dépenses :	205'140.63 €	Total des recettes :	205'140.63 €

Objet : Budget primitif du service d'eau et d'assainissement 2018

Délibération 1157

Après avoir pris connaissance des principaux éléments du compte administratif du service d'eau et d'assainissement de 2017, le conseil municipal étudie le projet de budget 2018 proposé par M. le Maire et notamment les principaux éléments principaux des investissements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de budget tel que présenté par M. le Maire.

Il peut se résumer ainsi :

EAU/ ASSAINISSEMENT BP 2018			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 (fonctionnement général):	36'600	002 (prise en compte de l'exc. précédent) :	
012 (personnel) :	néant		21'221.37
014 (Agence de l'eau)	10'000	70 (produits du domaine):	54'878.63
042 (amort.):	36'500	73 (Impôts et taxes):	néant
65 (admissions en non valeur) :	néant	74 (subventions commune):	néant
66 (intérêts d'emprunts) :	12'000	042 (amortissements) :	20'000
67 (charg. exc.):	1'000	Total du produit annuel :	96'100
Total prévisible:	96'100		
023 (Excédent à basculer en investissement) :			
	néant		
Total des dépenses :	96'100	Total des recettes avec l'excédent :	
			96'100

Investissements			
001 (déficit d'investissement) :	0	1068 (couverture du déficit) :	5'257.52
16 (emprunts) :	14'000	001 Excédent d'inv. :	15'242.48
1391 (amortissements)	20'000	021 (exc de fonct.)	néant
Opérations du BP 2018 et RAR :		1022 (FCTVA) :	néant
-extensions ou renouvellement des réseaux:		28 (amortissements)	36'500
RAR	11'000		
-compteurs d'eau RAR	2'000	1328 (réseaux)	néant
-périmètres de protection	néant	131 (subventions agence de l'eau)	néant
-connaissance des réseaux humides			
RAR	10'000		
Total des dépenses :	57'000	Total des recettes :	57'000

Objet : Projet de modification de la toiture de la salle des fêtes

Délibération 1158

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de faire face aux infiltrations d'eau (pluie et neige) qui touchent la salle des fêtes, notamment pour la partie de la toiture au-dessus de la cuisine, qui est constituée par un toit plat,

Vu la gêne occasionnée par ces infiltrations qui abiment les plafonds et occasionnent une humidité importante dans certains murs, et la chute prématurée des crépis

A l'unanimité des membres présents,

- Accepte le principe d'une reprise de la toiture de la salle des fêtes pour le côté arrière
- Constata que le budget primitif 2018 de la commune permet de dégager une somme de 42'700 € pour ces travaux
- Autorise le Maire et la commission des bâtiments à rechercher des devis pour cette opération
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du fonds cantonal d'investissement ou auprès d'autres organismes.

Objet : Rédaction du bulletin communal

Délibération 1159

Le bulletin communal a, pendant près de 25 ans, informé la population du village au rythme d'une parution par trimestre. Malheureusement, vu le travail que cela représente, le rythme des parutions s'est ralenti ces dernières années et, en dehors du flyer qui paraît pour le 1^{er} janvier, il n'y a eu qu'un seul bulletin en 2017. M. Durand, qui s'est longtemps occupé de la mise en page, ne souhaite pas continuer cette mission, n'ayant plus le temps de le faire.

M. le Maire souhaite donc que quelqu'un prenne la relève, d'autant plus que certains nouveaux élus ont communiqué sur ce sujet avec la population en promettant plus de transparence.

M. Yann le Gall accepte de reprendre la mise en page, avec le concours de Karine Latuner, Hugues Durand et Christian Uhrweiller. Le Maire le remercie pour cet engagement.

Objet : activités sportives des classes à la salle des fêtes

Délibération 1160

Mme Latuner, qui siège au conseil d'école, a été surprise par le fait que les communes de Courtavon, Levoncourt ou Oberlarg ne mettent pas à disposition leurs salles des fêtes respectives pour les activités scolaires. Les classes auraient dû payer des locations pour utiliser ces salles, gérées par des associations locales. Mme Latuner étant elle-même présidente de l'association de gestion de la salle des fêtes « le tilleul » de Liebsdorf, elle a pris sur elle de mettre à disposition des écoles la salle de Liebsdorf à deux occasions, la Saint-Nicolas et la cavalcade de carnaval.

Les classes du RPI Courtavon-Levoncourt-Liebsdorf-Oberlarg n'ont pas de salle non plus pour faire du sport lors de la mauvaise saison. Compte-tenu du fait que c'est la commune qui paie le chauffage de la salle, elle demande au conseil l'autorisation de mettre la salle de Liebsdorf à disposition des écoles deux fois par semaine durant la saison hivernale.

La proposition de Mme Latuner est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : points divers

Délibération 1161

-déconstruction de la maison Pyzalski : La maison, acquise à l'euro symbolique par la commune, sert de support à plusieurs câbles électriques. Il faudra donc, avant la déconstruction, poser un poteau béton en limite de propriété. Le délai annoncé par ENEDIS est de 12 semaines mais M. le Maire espère pouvoir faire accélérer les choses.

-escalier de l'église pour l'accès à la tribune : Mme Sophie Weiss, nouvelle présidente du conseil de Fabrique, a signalé au Maire que certaines marches de l'escalier d'accès à la tribune de l'église étaient en mauvais état et même qu'elles semblaient se détacher. Ce point est du ressort du Conseil de Fabrique mais M. le Maire, par mesure de sécurité, a demandé le passage urgent de M. Olivier Wipf, artisan du village, spécialisé dans les escaliers, pour déterminer s'il y a danger et avoir une estimation du montant des travaux à entreprendre.

-dégâts de la tempête Eleanor : Les dégâts constatés, après le passage de la tempête Eleanor, sur la toiture du clocher de l'église, ont été signalés à l'assurance CIADE. L'expert est passé et a demandé que d'autres devis soient établis

-activités des aînés : M. le Maire signale avec plaisir que la commission des aînés (Mmes Latuner et Baur) s'est mise au travail pour relancer les activités. Des contacts ont été pris avec le conseil départemental qui propose un certain nombre d'activités gratuites et un premier courrier d'invitation va être distribué aux personnes concernées du village. Une rencontre avec un responsable départemental aura lieu le 10 avril pour voir ce qui peut être fait au niveau local, en plus des rencontres « jeux-gâteaux ».

-Fonctionnement des écoles : le conseil avait déjà pris connaissance des problèmes d'effectifs du RPI Courtavon-Levoncourt-Liebsdorf-Oberlarg, problèmes qui touchent de la même façon les écoles environnantes. . Les élus qui ont assisté à la dernière réunion sur ce sujet, en font le compte-rendu au conseil municipal :

- Il y a nécessité, si l'on veut une structure pérenne pour une dizaine d'années et éviter les problèmes de fermeture de classe à brève échéance, d'associer toutes les communes d'Oberlarg à Vieux-Ferrette, c'est-à-dire Oberlarg, Levoncourt, Courtavon, Liebsdorf, Durlinsdorf, Moernach, Koestlach et Vieux-Ferrette. L'inspectrice a annoncé clairement qu'elle n'hésiterait pas à fermer rapidement certaines classes, et notamment celle d'Oberlarg, si rien n'avancait au niveau des communes.

- Selon l'Inspectrice, il y aurait lieu d'aller vers une structure unique nouvelle, pouvant accueillir les classes et l'accueil périscolaire, qui serait située à Durlinsdorf, au centre des villages concernés.

- Dans un premier temps, pour éviter la fermeture de la classe d'Oberlarg, il faudrait que Durlinsdorf accepte de rejoindre le RPI Courtavon-Levoncourt-Liebsdorf-Oberlarg.

- Deux réunions sont programmées prochainement :

- Le 17 avril à 19h 30, à Levoncourt, avec l'ensemble des élus des 5 communes (notre RPI et Durlinsdorf)

- Le 07 mai à 18h30, à Durlinsdorf, avec les maires des 8 communes citées plus haut.

-Activités de modélisme / inauguration : La salle de rangement et de loisirs étant terminée et aménagée, l'association « MiniFlotte Colbert section Modélisme Camions », représentée localement par M. Philippe Knoll, organisera une petite inauguration, samedi 5 mai, à partir de 14 heures. Ces « portes ouvertes » permettront à la population de visiter l'ancien local des pompiers qui a entièrement été rénové et de découvrir les activités proposées par l'association.

-Aire de jeux : Mme Koegelé a cherché à se renseigner pour installer de nouveaux équipements sur l'aire de jeux située derrière l'église. Malheureusement, soit les structures proposées sont très chères, soit on en revient à de petites structures comme celles que les parents ont dans leur jardin, ce qui ne présente aucun intérêt. On trouve des structures très intéressantes en Allemagne, pour un prix abordable, mais la question de la conformité aux normes françaises se pose peut-être. Il faudrait se renseigner sur ce point car, techniquement, la commune peut tout à fait payer une facture à une société allemande.

-**balayeuse communale** : Emmanuel Kohler passera la balayeuse communale dans les rues, samedi 31 mars.

-**feu d'artifice** : M. le Gall souhaite savoir si le feu d'artifice de la mi-juillet sera reconduit cette année.

Mme Latuner indique que la première « Fête des légendes », qui se déroulera le 10 juin, remplacera le « feu d'été », car il est difficile de maintenir les deux manifestations.

- **vie du village** : M. le Maire informe le conseil que Mme Elsa Schweitzer, devenue la doyenne des habitants, fêtera son 95^{ème} anniversaire le 31 mars. Il vient aussi d'apprendre le décès, à l'hôpital d'Altkirch, de M. Raymond Gur, qui demeurait au 1, rue du Général Giraud, à l'âge de 75 ans.

- **Travaux de nettoyage du réservoir** : M. Durand propose d'effectuer le nettoyage annuel des réservoirs, vendredi 27 avril (vidange) et samedi 28 avril (nettoyage). Comme les réseaux sont purgés à cette occasion, il est proposé que les pompiers vident de l'eau dans le bassin d'alimentation de la fontaine pour en tester l'étanchéité.

- **Prochain conseil** : Sauf urgence pour un dossier particulier, la date du mardi 5 juin, à 19h30, est retenue pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Bernard Schlegel:

Hugues Durand :

Karine Latuner :

Marcel Auvray :

Yann le Gall :

Emmanuel Kohler :

Michel Starck :

Justine Koegelé :

Monique Baur :

Christian Uhrweiller :

Synthèse de la qualité de l'eau de LIEBSDORF

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire

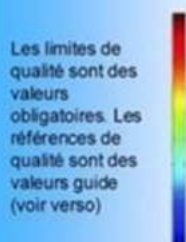


www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2018



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

LIEBSDORF

ORIGINE DE L'EAU

La commune de LIEBSDORF (336 habitants)¹ est alimentée en eau par quatre sources et en secours par un forage. Les sources et le forage ont été déclarés d'utilité publique le 18/11/2011 et disposent de périmètres de protection. L'eau est distribuée après filtration sur charbon actif en grain, ultrafiltration et désinfection par javellisation. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources et au forage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 27,8°f (degré français)
- pH : 7,8

Eau très dure (très calcaire).

Selon l'origine, l'eau est à l'équilibre ou légèrement incrustante.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,6 mg/l
- Teneur maximale : 4,7 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 2,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau produite et distribuée par la commune de LIEBSDORF est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Les déchets verts de LIEBSDORF

PLACARDS PASSION

Christian Klein
Maître-ébéniste

Depuis 2015, Christian Klein Artisan Ebéniste vous propose de valoriser nos déchets verts, et se déplacent chez l'habitant avec tracteur et broyeur à végétaux. Les plaquettes de bois ainsi obtenues servent à chauffer les locaux de PLACARDS PASSION.

Cette action a permis à la communauté des communes de réduire ses coûts de traitement.

Le broyage se fait avec un broyeur nouvelle génération doté d'un groupe de sécurité et avance automatique avec un diamètre de passage jusqu'à 17 cm.

M. Klein demande une participation forfaitaire pour frais gazole et machine de 60€ ttc avec facture, pour broyage sur place chez l'habitant.

Pour les petits volumes 1 à 2 m³ participation forfaitaire de 40€ ttc avec facture pour enlèvement chez l'habitant et broyage chez M. Klein. Par soucis d'écologie, pas besoin de déplacer 2 tracteurs pour 1/4 d'heure de travail, la main d'œuvre étant supportée par son entreprise.

Le broyage se fera selon la matière et pour des branches à partir de 3 cm de diamètre.

Rappel : le terme "Branches" ne veut pas dire brindilles de 5mm ou d'un centimètre.

Pas d'aggloméré etc.

Pour plus d'information joindre
M. Klein au 06-76-30-95-76.



Coupon à retourner à M. Klein avec règlement par chèque à l'ordre de PLACARDS PASSION.

O- BRANCHES à broyer chez moi : 60€ ttc

O- BRANCHES petit volume à enlever chez moi : 40€ ttc

NOMPrénom

N°..... Rue

Localité

TélPortable.....

E-mail@.....

A votre service !

Déchets verts

Tous les déchets verts (déchets compostables : déchets de taille, gazon, etc.) peuvent être déposés à la station pour les déchets verts à l'arrière du complexe communal ou à la plateforme de Durlinsdorf. Le traitement des déchets verts ayant un coût, pensez au compostage à domicile... Ne laissez aucun autre déchet sur place (sacs plastiques, emballages,...) !

Ouverture de la plateforme de Liebsdorf: 1er avril-31 octobre, mercredi 8-10h et samedi 15-17h;

1er novembre-31 mars: sur demande en mairie.

Ouverture de la plateforme de Durlinsdorf: 1er avril-31 octobre, mercredi 15-17h et samedi 10-12h;

1er novembre-31 mars: samedi 10-12h.

Bois

La zone de brûlis à été rouverte, Si vous avez des déchets non compostables, veuillez prendre contact avec l'adjoint au maire M Marcel AUVRAY Tél: 03.89.40.82.11, ou M Emmanuel KOHLER Tél: 03.89.40.27.26 qui étudierons votre demande et vous proposeront, le cas échéant, une date de dépôt.

Important : Tout dépôt sauvage et/ou non respect des consignes entrainera une fermeture du site.

Terre

Il est interdit d'entreposer de la terre issue d'un terrassement ou autre en forêt. Lors de travaux, il incombe à chacun de trouver une solution d'évacuation.

Dépôt de gravats

Le dépôt de gravats est réservé aux habitants de la commune, uniquement pour le dépôt des matières inertes (déchets de constructions sauf plâtre, matériaux isolants et autres déchets spéciaux). Si vous avez un dépôt à faire, adressez-vous directement à la mairie ou à l'adjoint Marcel AUVRAY Tél. 03.89.40.82.11. **Pas de dépôts sans autorisation préalable.**

Pour les autres déchets de bricolage (verre, plâtre, isolation, carrelage...) renseignez-vous auprès de la Communauté de Communes du Sundgau.

Ferraille

Utilisez obligatoirement le site de collecte de Bendorf (accès par la route Winkel-Ferrette) qui accepte : ferraille, boîtes de conserve, batteries, carcasse de voitures, de vélos, de cyclomoteurs, etc. (06 70 41 75 14 -M. Litzler ferrailleur).

Vous pouvez ajouter au tri sélectif les emballages métalliques, les boîtes de conserve,... (voir guide du tri).

Végétaux : interdiction de brûler !

L'arrêté préfectoral N°46595 du 08 juin 1976 interdit tout brûlage à l'air libre de déchets végétaux y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres. Conformez-vous à cette règle qui évite les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée ou les risques d'incendie. L'écobuage (brûlage des herbes sèches sur pied) est également formellement interdit.

Brigades Vertes

La commune a adhéré aux brigades vertes, vous pouvez faire appel à elles 7j/7 concernant les domaines suivants : circulation, déchets, animaux, dégradations, nuisances, forêt, chasse, pêche, pollution, vol, outrage, feu, etc...

Agence de Hagenthal le bas : 03 89 68 52 98 - Pus d'informations sur : <http://www.brigade-verte.fr>

Lutte contre le bruit ! Pour bien vivre ensemble.

L' arrêté en vigueur est consultable en mairie. Voici un rappel des principales dispositions:	les jours ouvrables	les samedis	les dimanches + les jours de l'Ascension et de l'Assomption
tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, et tout autre engin bruyant... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants	8H00-12H00 13h30-20H00	8H00-12H00 13H30-18H00	Interdiction totale

MAIRIE DE LIEBSDORF, 4 rue du 19 Novembre, 68480 LIEBSDORF

Tél-fax : 03-89-40-80-11

Ouvertures :

lundi : 8h à 12h / mardi : 8h à 12h et 18h30 à 20h30

mercredi : 8h à 12h / jeudi : 8h à 11h

Site internet : <http://liebsdorf.wixsite.com/liebsdorf>

Courriel: liebsdorf@wanadoo.fr